|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Macintosh HD:Users:bilodeau:Desktop:logos:template 2017:un.emf |  | **CBD** |
| CBD_logo_fr-CMYK-black [Converted] | Distr.GÉNÉRALE CBD/WG2020/3/L.11er septembre 2021FRANÇAISORIGINAL : ANGLAIS |

GROUPE DE TRAVAIL À COMPOSITION NON LIMITÉE SUR LE CADRE MONDIAL DE LA BIODIVERSITÉ POUR L’APRÈS-2020

Troisième réunion

En ligne, 23 août – 3 septembre 2021

# projet de rapport du GROUPE DE TRAVAIL À COMPOSITION NON LIMITÉE SUR LE CADRE MONDIAL DE LA BIODIVERSITÉ POUR L’APRÈS-2020 À sa troisiÈme rÉunion (partie I)

# II. COMPTE RENDU

## Introduction

1. La première partie de la troisième réunion du Groupe de travail à composition non limitée sur le Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 s'est tenue en ligne du 23 août au 3 septembre 2021.

Participation

1. Ont participé à la réunion les représentants des Parties et autres gouvernements suivants : [à compléter]

# POINT 1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

1. La réunion a été ouverte à 7 heures (heure de Montréal) le 23 août 2021 par M. Francis Ogwal (Ouganda), en son nom, et par M. Basile van Havre (Canada), également en son nom, en tant que coprésidents du Groupe de travail. Il a rappelé que depuis la précédente réunion à Rome, le monde avait été ébranlé par les effets dévastateurs de la pandémie de coronavirus (COVID-19). Il a souhaité un prompt rétablissement aux personnes touchées par la COVID19 et a exprimé ses plus sincères condoléances à ceux qui avaient perdu des proches.
2. Les participants ont marqué une pause en mémoire de ceux qui avaient perdu la vie en raison de la pandémie, et en particulier en mémoire de M. Neimatullo Safarov (Tadjikistan), un coordonnateur national de longue date de la Convention, qui était décédé pendant la présente réunion.
3. Continuant ses déclarations, M. Ogwal a dit que le présent segment de la troisième réunion permettrait de poursuivre l'élaboration du Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 sur la base du travail accompli lors des récentes réunions en ligne des organes subsidiaires de la Convention. Il a remercié la Secrétaire exécutive et son personnel pour les préparatifs de la réunion et le Bureau de la Conférence des Parties (le Bureau) pour son soutien et ses conseils continus. M. Van Havre a ajouté que le Groupe de travail avait dû relever un certain nombre de défis en plus de la pandémie de COVID-19, notamment le télétravail, et a également remercié les participants pour leur engagement continu dans le processus.
4. Des déclarations liminaires ont été faites par M. Hamdallah Zedan (Égypte) ; M. Carlos Morales du ministère des Affaires étrangères de Colombie ; M. Zhao Yingmin, Vice-ministre de l'écologie et de l'environnement de la Chine ; et Mme Elizabeth Maruma Mrema, Secrétaire exécutive de la Convention sur la diversité biologique.
5. S'exprimant au nom du Président de la Conférence des Parties, M. Zedan a exprimé sa solidarité avec tous ceux qui avaient perdu des êtres chers ou souffert de la pandémie de COVID-19. L'année écoulée avait été marquée par une crise sanitaire mondiale dévastatrice ainsi que par une série d'événements climatiques mondiaux dévastateurs, allant des sécheresses et des inondations aux incendies de forêt incontrôlables. Des mesures immédiates étaient nécessaires pour guérir une relation brisée avec la nature et pour stopper et inverser la perte de biodiversité ; la survie exigeait une action urgente. Le premier projet de Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 fournissait une feuille de route pour mettre la biodiversité sur la voie du rétablissement avant la fin de la décennie actuelle ; cela motiverait et unifierait tous les acteurs et aiderait à développer un cadre mondial de la biodiversité ambitieux, robuste et transformateur ainsi qu'à donner l'élan nécessaire à son adoption lors de la quinzième réunion de la Conférence des Parties. Il a remercié le Gouvernement colombien d'avoir accueilli la présente réunion et les coprésidents du Groupe de travail, ainsi que le Bureau, pour leurs conseils dans l'organisation de celle-ci. Si le premier projet de cadre mondial de la biodiversité faisait avancer les travaux de la Convention et de ses Protocoles, les Parties devaient également élaborer un projet final à l'intention de la Conférence des Parties, mais il était convaincu que les participants feraient avancer cet important travail pour un monde plus sûr, plus durable et plus équitable, dans l'intérêt des générations futures, et pour réaliser la vision 2050 d'une vie en harmonie avec la nature.
6. M. Morales a déclaré qu'en tant qu'un des pays les plus riches en biodiversité, la Colombie continuait à collaborer avec toutes les Parties pour concevoir et mettre en œuvre des engagements solides en faveur de la conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité, ainsi que du partage équitable des avantages découlant de l'accès aux ressources génétiques et de leur utilisation. Cette collaboration devait être à la fois constructive et créative afin d'identifier des solutions spécifiques, et il restait beaucoup à faire pour parvenir à des modes de consommation et de production durables. S'il se félicitait de l'inclusion de cibles de conservation et de restauration, la protection de 30 % et la restauration de 20 % de la planète pourraient ne pas suffire si le reste des ressources de la planète n'étaient pas utilisées de manière durable. Inverser la perte de biodiversité d'ici 2030, et faire face à l'urgence climatique actuelle, nécessitait une action transformatrice et l'engagement de tous les secteurs productifs pour assurer la transition vers une économie positive pour la nature permettant de combler le fossé entre les incitations nuisibles et positives. Les éléments liés aux chaînes de valeur durables, aux systèmes alimentaires et à l'économie circulaire devaient être renforcés, ce qui exigeait une forte coopération internationale et multilatérale. Si tous les pays devaient s'entendre pour protéger la nature, il fallait également s'entendre sur un moyen de mise en œuvre solide, ce qui ne serait pas possible sans responsabiliser toutes les parties prenantes, notamment la société civile, les peuples autochtones et les communautés locales, les gouvernements locaux, les entreprises, les femmes et les jeunes. La Colombie était convaincue de l'importance de la coopération entre les gouvernements et les acteurs non étatiques pour réaliser la vision de 2050, et accueillera une « pré-COP » sur la biodiversité afin de promouvoir un engagement politique de haut niveau pour l'adoption d'un cadre mondial de la biodiversité transformateur lors de la quinzième réunion de la Conférence des Parties.
7. M. Zhao a déclaré qu'en tant que président de la quinzième réunion de la Conférence des Parties, la Chine, de concert avec la communauté internationale, était désireuse de parvenir à un cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 ambitieux et pragmatique, équilibrant les trois objectifs de la Convention et tenant compte de la possibilité d'atteindre les cibles et les ressources. Le premier projet de cadre constituait une base pour une discussion plus approfondie de sa structure, de son texte et de ses valeurs quantitatives. La Chine avait appelé toutes les Parties à maintenir une attitude ouverte, à entretenir une communication étroite, à trouver conjointement des solutions pratiques et à s'efforcer de parvenir à un consensus lors de la présente réunion. Il ne restait plus que deux mois avant l'ouverture de la première partie de la réunion de la Conférence des Parties à Kunming. En tant qu'hôte, la Chine faisait de grands efforts pour préparer pour la réunion, dont la première partie comprendrait un segment de haut niveau de deux jours et l'adoption de la Déclaration de Kunming, ainsi que des événements parallèles tels que le Forum sur la civilisation écologique. Toutes les parties étaient invitées à participer afin d'insuffler un élan politique à la gouvernance mondiale de la biodiversité, de favoriser le consensus politique et de renforcer la confiance de la communauté internationale.
8. Mme Mrema, notant que plus de 2 245 participants représentant 137 pays et 212 organisations observatrices étaient inscrits à la réunion, a remercié les coprésidents et le Bureau pour leur rôle moteur dans la mise en place du segment en ligne de la réunion. Elle a également remercié les gouvernements du Canada, de la Pologne et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord pour leur soutien financier à la réunion ; les gouvernements de l'Australie, du Canada, de l'Union européenne, de la Finlande, de l'Allemagne, de la Nouvelle-Zélande, de la Slovaquie, de la Suède et de la Suisse pour avoir facilité la participation effective des pays en développement et des peuples autochtones et des communautés locales; et le gouvernement de la Colombie pour avoir convoqué, le 30 août 2021, un événement de haut niveau « pré-COP » qui comprendrait un débat entre les chefs d'État et de gouvernement en vue de promouvoir un cadre mondial ambitieux en faveur de la biodiversité et de créer un élan politique en vue d'assurer le succès de la quinzième réunion de la Conférence des Parties. Les récentes évaluations de la Plate-forme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) et du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) avaient montré sans équivoque qu'il n'y avait pas un instant à perdre. Un nouveau cap était nécessaire de toute urgence pour garantir que les actions de la prochaine décennie s'inscrivent dans une démarche durable. Le Groupe de travail était saisi d'un premier projet de nouveau cadre mondial de la biodiversité ; bien qu'il s'agisse encore d'un travail en cours, il proposait 4 objectifs, 21 cibles et 10 jalons susceptibles de mettre le monde sur la voie d'une « vie en harmonie avec la nature » d'ici à 2050. Des progrès tangibles vers ce cadre pourraient galvaniser une action urgente et transformatrice de la part des gouvernements et de l'ensemble de la société ; un cadre ambitieux permettrait aux Parties à la Convention et aux parties prenantes d'élaborer des objectifs et des cibles nationaux et régionaux ambitieux grâce à leurs stratégies et plans d'action nationaux et faciliterait le suivi et l'examen réguliers des progrès au niveau mondial.

# POINT 2. ORGANISATION DES TRAVAUX

## ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Lors de la première séance plénière de la première partie de la réunion, le 23 août 2021, le représentant du Secrétariat a présenté l'ordre du jour provisoire de la réunion (CBD/WG2020/3/1) et l'ordre du jour provisoire annoté (CBD/WG2020/3/1/Add.1), qui avaient été élaborés par la Secrétaire exécutive en consultation avec le Bureau. Le Groupe de travail a adopté l'ordre du jour suivant sur la base de l'ordre du jour provisoire :

1. Ouverture de la réunion.

2. Organisation du travail.

3. Progrès réalisés depuis la deuxième réunion du Groupe de travail.

4. Cadre mondial de la biodiversité pour l’après-2020.

5. Informations sur les séquences numériques des ressources génétiques.

6. Sujets divers.

7. Adoption du rapport.

8. Déclarations de clôture.

## ORGANISATION DES TRAVAUX

1. Lors de la première séance plénière de la première partie de la réunion, le 23 août 2021, M. Van Havre, Coprésident du Groupe de travail, a rappelé que le règlement intérieur des réunions de la Conférence des Parties s'appliquait, mutatis mutandis, aux réunions du Groupe de travail et que le Bureau de la Conférence des Parties, faisant office de Bureau du Groupe de travail, avait désigné Mme Leina Al-Awadhi (Koweït) comme Rapporteuse de la réunion.
2. La rapporteuse, s'exprimant au nom de tous les participants, a félicité les coprésidents du Groupe de travail et les membres du bureau pour leur travail acharné de préparation du segment en ligne et leur a souhaité une réunion réussie. Elle a également remercié la Secrétaire exécutive et son équipe pour les préparatifs de la réunion, le Gouvernement colombien pour avoir accueilli la réunion et les Parties qui avaient financé la réunion.
3. Le coprésident a expliqué que le Bureau avait demandé aux coprésidents, avec le soutien du secrétariat, de proposer une organisation des travaux pour le segment en ligne de la réunion. La proposition d'organisation des travaux a été examinée et modifiée par le Bureau et figure dans l'annexe de la note de scénario (CBD/WG2020/3/1/Add.2/Rev.2). Le segment en ligne comprendrait un mélange de sessions plénières et de réunions de groupes de contact. Lors de la dernière session plénière, le Groupe de travail examinerait, au titre du point 4 de l'ordre du jour, un rapport final des co-responsables de chacun des groupes de contact et prendrait note de leurs travaux. Les résultats de ces travaux seraient ensuite annexés au rapport de la première partie de la réunion afin que la discussion puisse se poursuivre à la reprise de la réunion. En ce qui concernait le point 5 de l'ordre du jour, les participants recevraient un rapport final des co-responsables du Groupe de contact sur l'information sur les séquences numériques des ressources génétiques et examineraient le document de séance résultant de leurs travaux. Ce résultat final serait également annexé au rapport de la réunion afin d'informer les travaux futurs du groupe de travail.
4. Le Groupe de travail a adopté l'organisation des travaux telle que proposée par le coprésident.

# POINT 3. PROGRÈS RÉALISÉS DEPUIS LA DEUXIÈME RÉUNION DU GROUPE DE TRAVAIL

1. À la première séance plénière de la première partie de la réunion, le 23 août 2021, le Groupe de travail a examiné le point 3 de l'ordre du jour. Dans le cadre de l'examen de ce point, le Groupe de travail a été saisi d'une note de la Secrétaire exécutive contenant une vue d'ensemble des résultats des consultations menées et d'autres contributions reçues concernant la préparation du Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 depuis la deuxième réunion du Groupe de travail (CBD/WG2020/3/2).
2. Aucune intervention n'a eu lieu au titre du point 3 de l'ordre du jour. Toutefois, un certain nombre de déclarations écrites ont été soumises et sont disponibles sur la page web de la réunion.

# POINT 4. CADRE MONDIAL DE LA BIODIVERSITÉ POUR L’APRÈS-2020

1. À la deuxième séance plénière de la première partie de la réunion, le 24 août 2021, le Groupe de travail a examiné le point 4 de l'ordre du jour. Lors de l'examen de ce point, le Groupe de travail a été saisi du premier projet du Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 (CBD/WG2020/3/3), de deux addendas contenant les indicateurs phares du cadre de suivi du Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 (CBD/WG2020/3/3/Add.1) et du glossaire correspondant au premier projet de cadre (CBD/WG2020/3/3/Add.2). Le Groupe de travail était également saisi de six documents d'information, présentant l'approche de suivi proposée et les indicateurs phares, les indicateurs de composantes et les indicateurs détaillés du cadre (CBD/WG2020/3/INF/2) ; des descriptifs des objectifs et cibles du premier projet de cadre (CBD/WG2020/3/INF/3) ; la contribution du milieu marin aux indicateurs phares du projet de cadre (CBD/WG2020/3/INF/4) ; les indicateurs d'accès et de partage des avantages proposés dans le cadre de suivi du Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 (CBD/WG2020/3/INF/5) ; une synthèse de l'« Atelier sur le secteur financier et le Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 » (CBD/POST2020/OM/2021/4/1) ; et le rapport du troisième dialogue thématique mondial pour les peuples autochtones et les communautés locales sur le Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 (CBD/POST2020/WS/2021/1/2).
2. Des déclarations régionales ont été faites par les représentants de l'Argentine (au nom du groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes), de la République démocratique du Congo (au nom du groupe des États africains), de la Géorgie (au nom des pays d'Europe centrale et orientale), de la Slovénie (au nom de l'Union européenne et de ses États membres).
3. Des déclarations supplémentaires ont été faites par les pays suivants : Argentine, Australie, Bhoutan, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, Côte d’Ivoire, Cuba, Émirats arabes unis, Guatemala, Inde, Indonésie, Japon, Jordanie, Malaisie, Mexique, Maroc, Nouvelle-Zélande, Norvège, Ouganda, Pérou, Philippines (au nom des 10 États membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN)), République de Corée, Royaume-Uni et Sénégal.
4. Le Groupe de travail a repris l’examen du point 4 de l’ordre du jour à sa troisième séance plénière de la première partie de la réunion, le 25 août 2021.
5. Des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : Afrique du Sud, Algérie, Arabie saoudite, Arménie, Bangladesh, Bolivie (État plurinational de), Cameroun, Chine, Équateur, Éthiopie, Fédération de Russie, Islande, Iran (République islamique d'), Malawi, Namibie, République dominicaine, Sainte-Lucie, Samoa, Soudan, Suisse et Zambie.
6. Au cours de la session, le représentant de la Fédération de Russie a demandé que l’énoncé suivant figure dans le rapport de la réunion :

«  Afin que tous les pays mettent pleinement en œuvre le cadre, il est extrêmement important de faire un usage efficace et complet du mécanisme financier de la Convention, conformément à l'article 21. Tous les pays habilités à utiliser les fonds du Fonds pour l'environnement mondial en vertu de ses règles doivent avoir pleinement accès à ses ressources conformément aux règles établies et non sur la base de décisions politiques. L'application de conditions punitives à l'égard d'un certain nombre de pays menace non seulement l'utilisation du cadre, mais aussi l'intégrité de la Convention elle-même, son contenu et la possibilité pour toutes les parties de participer pleinement à sa mise en œuvre. »

1. Outre les déclarations verbales des Parties, des déclarations écrites de Antigua et Barbuda, du Kenya (au nom du groupe des États africains) et du Liban ont été publiées sur la page Web de la réunion.
2. Les États-Unis d'Amérique ont également soumis une déclaration écrite qui a été publiée sur la page Web de la réunion.
3. Des représentants du Caucus des femmes de la CDB, de GYBN et de l'IIFB se sont exprimés également.
4. Outre les déclarations verbales des observateurs, des déclarations écrites ont été remises par les acteurs suivants et publiées sur la page Web de la réunion : 30X30 Ocean Alliance, African Wildlife Foundation, ASEAN Centre for Biodiversity, Born Free Foundation, Brazilian Foundation for Sustainable Development, Campaign for Nature, Center for Biological Diversity, Coastal Oceans Research and Development in the Indian Ocean, Congrégation of the Sisters of St. Joseph of Peace, Conservation International, CropLife International, Defenders of Wildlife (également au nom de la Born Free Foundation, du Center for Biological Diversity, de la David Shepherd Wildlife Foundation, de l'Environmental Investigation Agency, de la Fondation Franz Weber et du Natural Resources Defense Council), ETC Group, Finance for Biodiversity Foundation, Global Forest Coalition, Global Youth Online Union, Group on Earth Observations Biodiversity Observation Network, International Centre for Integrated Mountain Development, Chambre de commerce internationale, International Coral Reef Initiative, International Fertilizer Association, International Institute for Environment and Development, International Petroleum Industry Environmental Conservation Association, Réseau universitaire international sur la diversité culturelle et biologique, Natural Justice, Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme, Société royale pour la protection des oiseaux, secrétariat de la Convention relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau, Secrétaire du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, Sierra Club Canada Foundation, University of Cambridge Conservation Leadership Alumni Network, World Agroforestry Centre, Zoo and Aquarium Association Australasia et Zoological Society of London.
5. Le Groupe de travail a décidé de créer quatre groupes de contact pour permettre la tenue de discussions approfondies sur le premier projet : a) le groupe de contact 1, dirigé par M. Vinod Mathur (Inde) et M. Norbert Baerlocher (Suisse), chargé de se concentrer sur les objectifs, les jalons et la mission du Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, ainsi que la structure générale et les sections A à E du projet de cadre ; b) le groupe de contact 2, dirigé par MmeTeona Karchava (Géorgie) et M. Alfred Oteng-Yeboah (Ghana), chargé de se concentrer sur les cibles 1 à 8, sur la « réduction des menaces pesant sur la biodiversité » ; c) le groupe de contact 3, dirigé par M. Gillian Guthrie (Jamaïque) et M. Andrew Stott (Royaume-Uni), chargé de se concentrer sur les cibles 9 à 13, concernant les « contributions de la nature aux populations » ; et d) le groupe de contact 4, dirigé par MmeAnne Teller (Union européenne) et M. Jorge Murillo (Colombie), chargé de se concentrer sur les cibles 14 à 21 concernant les « outils et solutions », ainsi que sur les sections H à K du projet de cadre.
6. Lors de la quatrième séance plénière de la première partie de la réunion, le 31 août 2021, les coresponsables des groupes de contact 1, 2 et 4, M. Baerlocher, Mme Karchave et Mme Tellier, respectivement, ont rendu compte au Groupe de travail des progrès accomplis par les groupes jusqu'à présent. Ils ont tous mentionné qu’ils avaient modifié les modalités en fonction des expériences des sessions antérieures, afin de faire avancer les travaux et achever leur mandat. Le groupe de contact 1 a terminé ses travaux. Les Parties ont été encouragées de soumettre leurs amendements proposés au Secrétariat avant la prochaine rencontre des groupes de contact, afin de profiter au maximum du peu de temps disponible.
7. Après les rapports des co-responsables des groupes de contact, des déclarations ont été faites par les représentants de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage, de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction et de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.
8. Des déclarations ont été faites par les représentants du Comité consultatif sur les gouvernements infranationaux et la biodiversité, Business for Nature et CBD Alliance.
9. Des déclarations ont également été faites par des représentants de l'Association of Fish and Wildlife Agencies, de BirdLife International (au nom de sept autres entités), du Global Biodiversity Information Facility, de l'Imperial College London (également au nom de Western Michigan University, Island Conservation, Alliance for Science - Cornell University, Advanced Conservation Strategies, Institute on Ethics and Policy for Innovation - McMaster University, Public Research and Regulation Initiative et Ifakara Health Institute), l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources (par vidéo préenregistrée), la Missionary Society of Saint Columban, la New Wind Association, la Wildlife Conservation Society (au nom de sept autres entités), TRAFFIC International et le World Business Council for Sustainable Development.
10. À sa quatrième session plénière, le 31 août 2021, le Groupe de travail a également examiné le "Projet d'éléments d'une éventuelle décision rendant opérationnel le cadre mondial pour la biodiversité post-2020", tel que joint à l'annexe du document CBD/WG2020/3/3.
11. Des déclarations ont été faites par les représentants de la République démocratique du Congo (au nom du Groupe africain) et de l'Allemagne (au nom de l'Union européenne et de ses États membres).
12. Des déclarations ont également été faites par les représentants des pays suivants : Australie, Bolivie (État plurinational de), Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, Éthiopie, Japon, Mexique, Norvège, Pérou, Fédération de Russie, Suisse et Royaume-Uni d'Irlande du Nord et de Grande-Bretagne.
13. Une déclaration a été faite par un représentant du IIFB.
14. Une déclaration supplémentaire a été faite par un représentant du World Wildlife Fund for Nature.
15. [*à compléter*]

POINT 5. INFORMATION DE SÉQUENÇAGE NUMÉRIQUE SUR LES RESSOURCES GÉNÉTIQUES

1. À la première séance plénière de la première partie de la réunion, le 23 août 2021, le Groupe de travail a examiné le point 5 de l'ordre du jour. Dans le cadre de l'examen de ce point, le Groupe de travail a été saisi d'une note de la Secrétaire exécutive sur ce thème (CBD/WG2020/3/4), contenant une vue d'ensemble de la réunion du Groupe spécial d'experts techniques sur l'information de séquençage numérique sur les ressources génétiques (ISN) et des activités informelles réalisées à la demande des coprésidents, ainsi que des éléments proposés pour un projet de recommandation sur cette question. Il était également saisi du document d'information CBD/WG2020/3/INF/1 fournissant une mise à jour des discussions sur le sujet dans les processus internationaux en cours et les débats politiques pertinents.
2. M. Christopher Lyal (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord), l'un des coprésidents du Groupe spécial d'experts techniques, a présenté les résultats de la réunion du groupe qui s'est tenue en mars 2020, tels qu'ils figurent dans l'annexe I au document CBD/WG2020/3/4. En particulier, le groupe avait défini trois groupes d'informations génétiques et biologiques pouvant être considérées comme de l’ISN, ainsi qu'une quatrième catégorie, les « informations connexes », y compris les connaissances traditionnelles, que le groupe ne considérait pas comme de l’ISN. Toutefois, le groupe avait également rappelé les obligations découlant du Protocole de Nagoya sur l’accès et le partage des avantages et de la Convention de partager les avantages découlant de l'utilisation des connaissances traditionnelles. Le groupe a examiné les implications potentielles des trois groupes d’ISN identifiés, notamment en ce qui concerne la traçabilité, l'utilisation de l’ISN et des technologies rendues possibles par l’ISN dans les processus de recherche et d'innovation en sciences biologiques, la collaboration internationale portant sur les bases de données des séquences nucléotidiques sur l'échange ouvert et l'utilisation de l’ISN, et les mesures régissant l'accès, le partage des avantages et la conformité. Dans le cadre de la discussion préliminaire sur les implications potentielles, le groupe a conclu que les implications dépendaient de l'approche adoptée en matière de partage des avantages. Enfin, le groupe a discuté du renforcement des capacités, soulignant son importance et suggérant qu'il soit intégré dans des initiatives et des stratégies plus larges de renforcement des capacités. Parmi les principales parties prenantes au renforcement des capacités en matière d’ISN figurent non seulement les organismes de recherche, mais aussi les gouvernements et les organismes de réglementation, ainsi que les peuples autochtones et les communautés locales.
3. Le coprésident du groupe de travail, assisté d'un représentant du secrétariat, a présenté un exposé sur les activités informelles décrites plus en détail dans le document CBD/WG2020/3/4, que les coprésidents avaient entreprises à la lumière de l'interruption par la COVID-19 du processus officiel intersessions prévu par la décision 14/20. Après avoir brièvement passé en revue les éléments de la décision 14/20, le coprésident a donné un aperçu des cinq webinaires d'échange d'informations sur l’ISN organisés entre décembre 2020 et avril 2021. Le troisième webinaire présentait notamment cinq archétypes d'options politiques pour l’ISN, tels qu'abordés dans la documentation, tandis que le quatrième webinaire explorait les critères qui pourraient être utilisés pour évaluer ces options ; le contenu des deux webinaires est présenté de manière plus détaillée à l'annexe II du document. En relation avec les webinaires, un forum en ligne a été mis en place pour permettre l'échange d'informations et de points de vue sur les options stratégiques et les critères d'évaluation de l’ISN.
4. Des déclarations régionales ont été faites par les représentants de la Slovénie (au nom de l'Union européenne et de ses États membres) et du Malawi (au nom du groupe des États africains).
5. Des déclarations supplémentaires ont été faites par les représentants des pays suivants : Afrique du Sud, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Brésil, Colombie, Costa Rica, Émirats arabes unis, Équateur, Éthiopie, Indonésie, Japon, Jordanie, Malaisie, Maroc, Mexique, Namibie, Norvège, Ouganda, République de Corée, République démocratique du Congo, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Suisse.
6. Le Groupe de travail a repris l’examen du point 5 de l’ordre du jour à sa deuxième séance plénière de la première partie de la réunion, le 24 août 2021.
7. Le représentant des États-Unis s'est également exprimé.
8. Des représentants de Bioversity International (au nom du CGIAR), de CBD Alliance (également au nom du Caucus des femmes de la CDB), de GYBN, de l'IIFB et de la Chambre de Commerce Internationale se sont également exprimés.
9. Outre les déclarations présentées oralement par les observateurs, une déclaration écrite a été remise par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et publiée sur la page Web de la réunion.
10. Le Groupe de travail a décidé d'établir un groupe de contact, dirigé par Mme Lactitia Tshitwamulomoni (Afrique du Sud) et M. Gaute Voigt-Hanssen (Norvège), afin d'examiner la question plus avant et de préparer un projet de recommandation.
11. À la quatrième séance plénière de la première partie de la réunion, le 31 août 2021, Mme Tshitwamulomoni a fait rapport des résultats des travaux du groupe de contact, qui avait terminé ses travaux. Le groupe de contact avait préparé des éléments possibles d’un projet de recommandation à la Conférence des Parties, pour examen plus approfondi lors de la reprise ses séances du Groupe de travail. Le groupe avait débattu des points de convergence possible et des divergences manifestes au sujet de l’ISN, et les coresponsables avaient préparé un sommaire de ces échanges. Conformément à son mandat, le groupe avait aussi envisagé de débattre des liens possibles entre l’ISN et le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, et d’acheminer les propositions d’éléments précis du cadre aux groupes de contact concernés, au titre du point 4. De plus, un soutien général a été manifesté à l’égard des travaux intersessions visant à : a) demander la soumission de nouveaux points de vue sur les façons d’aborder l’ISN au titre de la Convention et du Protocole de Nagoya, en se fondant, sans s’y limiter, sur l’information et les éléments contenus dans le document CBD/WG2020/3/4, et b) mettre à jour l’analyse des approches par politiques, des solutions ou des modalités pouvant être utilisées, et à entreprendre une analyse de celles-ci par rapport à des critères existants, afin de cerner les avantages et les inconvénients possibles de chacune. Il a été proposé de créer un groupe « d’amis des coresponsables » afin de soutenir les travaux sur les approches, solutions et modalités possibles ; les coresponsables collaborent actuellement avec les coprésidents et le Bureau afin de mettre la proposition au point. Ils présenteront un compte rendu sur le sujet à la prochaine plénière.
12. [*à compléter*]

# POINT 6. SUJETS DIVERS

1. [*à compléter*]

# POINT 7. ADOPTION DU RAPPORT

1. [*à compléter*]

# POINT 8. DÉCLARATIONS DE CLÔTURE

1. [*à compléter*]